



Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

Objet : Acceptation d'un don d'ouvrages musicaux de la part de la bibliothèque du Conservatoire à Rayonnement Communal de Clamart (communauté d'agglomération Sud de Seine).

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 13 novembre 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2014.06.07, du Conseil communautaire du 23 juin 2014, portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Afin de valoriser et rationaliser les collections de partitions et d'ouvrages de chacun des établissements d'enseignement artistique de Versailles Grand Parc, la direction de l'enseignement musical et de la culture met en œuvre l'organisation d'une parthèque intercommunale.

Pour ce faire, différents échanges ont lieu avec d'autres parthèques ou bibliothèques de conservatoires et orchestres en France pour bénéficier de leurs expériences, s'inspirer de leurs bonnes pratiques et penser des fonctionnements adaptés à notre configuration intercommunale.

A la suite de cette démarche, la bibliothèque du Conservatoire à Rayonnement Communal de Clamart (communauté d'agglomération Sud de Seine) a fait don à

